



VOUS ÊTES INSCRITS AU CYCLE D'AUDIT DE QUATRE ANS (OPTION DE CERTIFICATION CANADAGAP A1 ou A2)

1. VOUS DEVEZ SOUMETTRE UNE AUTO-ÉVALUATION SI :

- VOUS N'ÊTES PAS CÉDULÉ POUR UN AUDIT CETTE ANNÉE/CETTE SAISON, OU
- VOUS N'ÊTES PAS CHOISI POUR UN AUDIT ALÉATOIRE CETTE ANNÉE/CETTE SAISON.

2. SI VOUS AVEZ UN AUDIT CETTE ANNÉE/CETTE SAISON, S.V.P. NE TENEZ AUCUN COMPTE DE CET AVIS.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de l'autodéclaration et de la liste de contrôle de l'autoévaluation du programme CanadaGAP pour 2026.

Vous devez compléter et soumettre ces documents à votre organisme de certification avant l'expiration de votre certificat actuel, afin de conserver votre certification CanadaGAP. La perte de certification signifie que vous devrez reprendre le cycle de l'audit à partir de l'année un, ce qui exigera un nouvel audit sur place à vos frais.

QUAND?

Répondez aux questions pendant que les principales activités visées par votre programme de salubrité des aliments se déroulent (par ex., récolte, emballage, expédition, entreposage, etc.). En général, la liste de contrôle de l'autoévaluation devrait être remplie à peu près à la même période où vous avez eu votre audit précédent. Les renseignements que vous fournissez devraient correspondre à vos activités pour la culture ou la saison actuelle.

Assurez-vous d'envoyer votre liste de contrôle de l'autoévaluation dûment complétée à votre organisme de certification au moins **30 JOURS** avant l'échéance de votre certificat. La date d'expiration se trouve sur votre certificat actuel.

OÙ?

Envoyez les formulaires à votre organisme de certification (la compagnie qui fournit votre audit). Leurs coordonnées se trouvent au verso. Votre autoévaluation peut être envoyée par la poste, par télécopieur ou par courriel.

- REMARQUE : Vous recevrez une lettre du programme CanadaGAP si vous êtes sélectionné pour un audit aléatoire cette année.

Y-A-T'IL UN COÛT?

L'organisme de certification révisera l'état complet et l'exactitude de votre autoévaluation en effectuant une comparaison avec votre rapport d'audit précédent. Si les réviseurs ont des questions, ils communiqueront

avec vous. Le coût pour la révision de l'autoévaluation est facturé directement au programme CanadaGAP, et non à vous. Ces coûts sont déjà inclus dans les droits annuels liés au programme que vous payez à CanadaGAP. Cependant, en cas d'un audit justifié ou des demandes de mesures correctives suite à la révision, ces frais seraient assumés par l'exploitant.

VEUILLEZ NOTER...

- Cet avis pourrait vous parvenir avant la période où vous devez compléter votre autoévaluation. Ceci est un exemplaire à titre gracieux de CanadaGAP. C'est votre responsabilité de vous assurer de compléter l'autoévaluation à temps et de la faire parvenir à votre organisme de certification.
- Si vous ne devez pas soumettre votre autoévaluation pour plusieurs mois, mettez ces documents de côté et envoyez-vous un rappel pour les compléter plus tard cette saison.
- Vous ne recevrez pas un autre avis de CanadaGAP ou de votre organisme de certification.
- Vous pouvez télécharger une autre copie de l'autoévaluation en tout temps sur le site Web de CanadaGAP à : <https://www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/self-assessment/>
- Si vous utilisez la liste de contrôle de l'autoévaluation pour votre audit interne, complétez-la comme d'habitude (annuellement) et classez-la dans vos dossiers en tant que référence lorsque l'auditeur viendra faire l'audit sur place.
- Si vous avez besoin d'aide ou de renseignements supplémentaires, composez le 613-829-4711 pour rejoindre le bureau de CanadaGAP.

ENVOYEZ VOS FORMULAIRES DÛMENT COMPLÉTÉS À VOTRE ORGANISME DE CERTIFICATION :

☐ **Bureau de normalisation du Québec (BNQ)**

Attention : Andréanne Bilodeau
333, rue Franquet, Québec, QC G1P 4C7
Courriel : bnq.canadagap@bnq.qc.ca
Web : www.bnq.qc.ca
Tél. : (418) 266-9336
Télécopieur : (418) 652-2221
Sans frais : 1-844-474-6367

☐ **TSLC (Gestion Qualiterra)**

Attention : Mylène Savard
555 boul. Roland Therrien, bureau 345
Longueuil, QC J4H 4E7
Courriel : info@qualiterra.ca
Web : www.tslccanada.ca
Tél. : (450) 679-0540, poste 8769
Télécopieur : (450) 679-5595